

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 11-19047 / 112494
Tyco Fire & Integrated Solutions (Suisse SA), 1217 Meyrin
service technique: interventions lors de problèmes techniques sur les installations
et équipements chez leurs clients (canton GE)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
10 H
01.04.2011–31.03.2014 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 11-19026 / 101303
Adax SA, 2022 Bevaix
Décolletage (chargement des barres de matière)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
1 H
01.11.2011–31.10.2014 (Renouvellement)
- 11-19033 / 101339
Petroplus Refining Cressier S.A., 2088 Cressier NE
laboratoire de contrôle
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
5 H
01.11.2011–31.10.2014 (Renouvellement)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 11-19034 / 101339
Petroplus Refining Cressier S.A., 2088 Cressier NE
Exploitation (raffinerie, entretien, laboratoire et sécurité)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
84 H
01.11.2011–31.10.2014 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

16 août 2011

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail